



FICHE DE POSTE A PROFIL

IDENTIFICATION DU POSTE	REFERENCE	N°16
	INTITULE DU POSTE	Conseiller pédagogique exerçant en circonscription Circonscription de Marseille Le Merlan
	PLACE DU POSTE	Circonscription composée d'écoles relevant de l'éducation prioritaire renforcée. Poste implanté dans les locaux de l'inspection de l'éducation nationale de Marseille Le Merlan, Mairie du 13/14eme, 72 rue Paul Coxe 13014 Marseille.
MISSIONS ET COMPETENCES	CADRE GENERAL	Placé sous l'autorité de l'Inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'éducation nationale, membre de l'équipe de circonscription, le conseiller pédagogique est un enseignant maître formateur qui exerce ses activités sous la responsabilité de l'EN dont il est le collaborateur (circulaire n°2015-114 du 1/07/2015 publiée au BO n°30 du 20 juillet 2015). Ce poste nécessite de la disponibilité. La charge de travail du conseiller pédagogique dépasse le simple cadre des heures scolaires. Il devra pouvoir se déplacer dans les écoles pour aider les équipes et les enseignants à la mise en œuvre d'actions pédagogiques.
	MISSIONS	<ul style="list-style-type: none"> - Gestion et suivi des dossiers confiés par l'EN. - Concevoir et conduire des actions de formation initiale et continue (Constellations, animations pédagogiques, formation m@gistere ...) répondant au cahier des charges départemental et académiques notamment dans le cadre des mesures prises dans la refondation de l'éducation prioritaire. - Promouvoir des espaces et modalités de travail en équipe faisant appel à la mutualisation d'outils et d'informations et incluant le recours aux ressources numériques.
	FONCTIONS	<ul style="list-style-type: none"> - Encourager les réussites pédagogiques qui luttent contre la grande difficulté scolaire et contribuer à leur diffusion - Accompagner les enseignants (PE néo et titulaires) dans la prise en compte des attendus institutionnels (priorités, dispositifs, informations...) et la mise en œuvre des programmes. - Contribuer à la diffusion de ressources pédagogiques en lien avec les orientations de travail retenues au plan local, départemental, national. - Apporter son concours au suivi des projets des écoles relevant de la circonscription - Apporter son concours à la préparation des collègues qui se présentent à des examens professionnels tel que le CAFIPEMF ou CAPPEI. - Animer divers groupes de travail, en fonction des priorités découlant des besoins de la circonscription, mais aussi en fonction des dynamiques départementales et académiques ; produire des outils. - Suivre les dossiers EPS - Représenter l'inspecteur de l'éducation nationale à sa demande.
	COMPETENCES	<ul style="list-style-type: none"> - Disposer de bonnes connaissances des dispositifs conçus pour favoriser la réussite des élèves (accompagnement éducatif, école ouverte, vacances apprenantes, CP 100% réussite (classes dédoublées, co-enseignements), scolarisation des moins de 3 ans, etc) - Disposer de bonnes connaissances des problématiques de l'éducation prioritaire. - Savoir développer des méthodologies de projet. - Savoir développer des outils et propositions d'adaptations pédagogiques en lien avec les programmes et le socle commun de connaissances de compétences et de culture. - Être capable de travailler en équipe avec un sens permanent de l'intérêt général. - Maîtriser les outils bureautiques (tableur, traitement de texte...) et s'adapter aux nouvelles applications. - Disposer de qualités relationnelles et d'adaptabilité. - Posséder une aptitude assurée à la communication écrite et orale.

		<ul style="list-style-type: none"> - Enrichir continuellement ses connaissances et posséder une bonne maîtrise - Être capable de se rendre disponible et réactif afin de faire face aux éventuelles urgences. - Être capable d'animer un groupe de travail regroupant différents partenaires (internes et externes à l'éducation nationale). - Savoir rendre compte, produire des écrits de synthèse pour dynamiser des actions - Avoir un excellent positionnement institutionnel
CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)	- Etre titulaire du CAFIPEMF
	NOMINATION	Affectation à titre provisoire, puis à titre définitif l'année suivante sur avis de l'IEN de la circonscription. L'exercice à temps partiel est incompatible avec ce type de fonction.
	REGIME HORAIRE	Traitement Education Nationale selon le grade et l'échelon. Les horaires sont arrêtés sur la base du taux réglementaire de 1607 heures.
	MODALITES DE CANDIDATURE	Les enseignants candidatent en envoyant CV et lettre de motivation par courriel à ce.iena13@ac-aix-marseille.fr (copie courriel ce.0131297p@ac-aix-marseille.fr) avant le 14/03/2021.
	MODALITES DE RECRUTEMENT	Entretien devant une commission de recrutement.
	CONTACT	Sandrine LEVY, IEN Le Merlan, ce.0131297p@ac-aix-marseille.fr